

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT OISE

COMMUNE BRETEUIL

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

**ARRÊTÉ ORDONNANT LE DÉROULEMENT D'UNE
ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
LIEU-DIT « LE CAKEMPIN » SUR LA COMMUNE DE
BRETEUIL PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ CS CAKEMPIN**

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

ARRÊTÉ ORDONNANT LE DÉROULEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE LIEU-DIT « LE CAKEMPIN » SUR LA COMMUNE DE BRETEUIL
PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ CS CAKEMPIN

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 28 avril 2023 de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : l'oise

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. Michel MARSEILLE qualité _____

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. Christophe DE PONTON qualité _____

M. D'ARCCOURT qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 25 mai 2023 au 26 juin 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Breteuil

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Breteuil et

Préfecture de l'oise

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les jeudi 25 mai 2023 de 15 h 30 à 17 h 30 de _____ à _____ et de _____ à _____

les jeudi 1^{er} juin 2023 de 09 h 30 à 11 h 30 de _____ à _____ et de _____ à _____

les samedi 10 juin 2023 de 09 h 30 à 11 h 30 de _____ à _____ et de _____ à _____

les jeudi 22 juin 2023 de 15 h 30 à 17 h 30 de _____ à _____ et de _____ à _____

les lundi 26 juin 2023 de 15 h 30 à 17 h 30 de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 25 Mai de 15 heures 30 à 17 heures 30
Permanence du Commissaire Enquêteur,

Observations de M^{me}

Pas de consultation du dossier ce jour

~~Michel~~
Michel ARSENE CÉ

Jeudi 1 Juin 2023 Permanence du commissaire enquêteur
de 9^h30 à 11^h30

Pas de consultation du dossier ce jour

~~Michel~~
Michel ARSENE CÉ

Samedi 10 Juin Permanence du CE de
9^h30 à 11^h30

Pas de consultation du dossier ce jour

~~Michel~~
Michel ARSENE CÉ

1

1

Handwritten signature